

Les circonscriptions des organisations non-gouvernementales

Quelles sont les circonscriptions ?

Dans le processus de négociation intergouvernemental de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les organisations non - gouvernementales (ONG) admis comme observateurs à la Conférence des Parties (COP) se sont formés en groupes libres avec des intérêts ou des perspectives diverses, mais globalement en groupe. Dans les premiers jours du processus de la convention sur le changement climatique les organisations d'affaires et d'industries et les groupes environnementaux ont été particulièrement actives et ont été engagées systématiquement dans la communication avec le secrétariat et les Parties. Cela a abouti à la reconnaissance de «groupes », avec leurs propres points focaux. Cela a évolué en un système flexible et maniable qui a renforcé la participation d'un grand nombre d'organisations observatrices. En Janvier 2014, il y a actuellement plus de 1600 ONG admises. Sans la coopération des points focaux de circonscription, il ne serait pas possible pour le secrétariat de maintenir une interaction efficace avec les parties intéressées.

Au moment de la Comité de Négociation Intergouvernemental, il y avait deux groupes : les entreprises et l'industrie (BINGO ONG) et les ONG environnementales (ONGE). D'autres groupes ont depuis été formé et reconnu. Tout d'abord , le gouvernement et les autorités municipales locales (LGMA) à la COP 1 en 1995 , puis les organisations des peuples autochtones (IPO) à la COP 7 en 2001 , les ONG de recherche et indépendantes (RINGO) , à la COP 9 en 2003 , les ONG syndicales (TUNGO) avant la COP 14/CMP 4 en 2008 . Femmes et genre et les ONG de jeunesse (YOUNGO) sont devenus des circonscriptions complètes peu avant la COP 17/CMP 7 en 2011 . Une demande de reconnaissance de la conception de l'agriculture est actuellement à l'étude alors qu'elle fonctionne en tant que telle à titre provisoire. Les points focaux de neuf circonscriptions facilitent l'échange d'informations entre le Secrétariat et les ONG d'observateurs admis.

Ensemble, les neuf circonscriptions englobent environ 90% des organisations admises, mais certaines organisations telles que les groupes religieux et les parlementaires nationaux restent en dehors de ces grands groupes, puisque le système de circonscription dans le processus de la CCNUCC reflète les neuf « grands groupes » identifiés comme parties prenantes dans l'Agenda 21 . Il n'y a pas de circonscriptions entre les organisations intergouvernementales admises.

Quels sont les avantages d'être affilié à une circonscription ?

La participation dans une circonscription donnée est un choix individuel ou d'une organisation individuelle, et n'est ni officielle ni contraignante. Elle ne s'oppose pas à la communication directe avec le secrétariat pour chaque organisation d'observateur, ni n'implique aucune souveraineté sur la circonscription de la part de l'organisation du point focal. Cependant , il y a des avantages potentiels d'appartenir à l'une des circonscriptions - accès à la séance plénière sous la forme d'une intervention, attribution de badges secondaires lorsque la limite de l'accès au site est prévu par le secrétariat, réception des informations informelles préalable aux séances du secrétariat, réception des informations informelles préalables aux réunions quotidiennes de circonscription, invitation occasionnelle et très limitée aux réceptions ministérielles par les gouvernements d'accueil , accès aux réunions bilatérales avec des

représentants des organes de la Convention , invitation du secrétariat à l'accès limité des ateliers entre les périodes de session , etc.

Comment les circonscriptions interagissent avec le secrétariat ?

L'interaction entre le secrétariat et les circonscriptions à travers les points focaux qui :

- fournissent un lien pour l' échange d'informations officielles entre leurs constituants et le secrétariat ;
- aident le secrétariat à assurer une participation efficace appropriée à une réunion intergouvernementale;
- coordonnent l'interaction des observateurs pendant les sessions , y compris la convocation à la réunion de leur circonscription, coordonnent l'organisation des réunions avec les responsables , coordonnent la liste nominative des orateurs et représentation à des fonctions officielles ;
- fournissent un soutien logistique à leurs électeurs pendant les sessions ;
- aident le secrétariat dans la réalisation de la participation des observateurs représentant au ateliers et autres réunions à accès limité .

Comment mon organisation peut-elle devenir affiliée à une circonscription ?

Lorsqu'une organisation demande l'admission à la Conférence des Parties en tant que nouvelle observatrice, elle remplit un formulaire de coordonnées où elle exprime son affiliation à certaine circonscription. Dès officiellement admise par la Conférence des Parties, le secrétariat partagera la liste des nouveaux observateurs avec leur points focaux de circonscription respectives selon les informations fournies dans le formulaire de coordonnées. Une fois que votre organisation est admise par la Conférence des Parties, n'hésitez pas à contacter les points focaux de circonscription dont les coordonnées sont disponibles sur notre site Web.

Une organisation peut-elle être affiliée avec plusieurs circonscriptions ?

L'affiliation à une circonscription est de nature volontaire et il n'y a pas d'obstacles du côté du secrétariat pour toutes les ONG admises, à s'affilier à plus d'une circonscription. L'affiliation et la collaboration au sein des circonscriptions dépendent d'un accord commun uniquement entre l'organisation d'observateur et les circonscriptions concernées et pas du secrétariat. L'abonnement à des listes de diffusion gérées par les points focaux des circonscriptions respectives nécessite le consentement des points focaux qui maintiennent ces listes de diffusion. L'affiliation à un des groupes particuliers ou multiples est une question de choix propre à chaque organisation observatrice. La liste web des ONG observatrices admises montre la circonscription d'affiliation primaire. Afin que le secrétariat puisse communiquer plus efficacement, il est utile que, dans un but d'information, vos organisations informent le secrétariat des multiples affiliations. Nous vous prions de remplir le formulaire de coordonnées sous la rubrique « circonscription affiliation secondaire».
